

Assurer le respect du traité

L'efficacité de la mise en œuvre de la Convention et son respect intégral sont des éléments essentiels du maintien de sa force morale, de sa crédibilité et de sa visibilité. C'est pourquoi le MAECI a lancé le Programme de surveillance des mines afin de renforcer la capacité de la société civile de surveiller l'application de la Convention d'Ottawa.

Cette année, le MAECI a décaissé un montant de 450 000 dollars afin d'appuyer le contrôle des mines terrestres, système de surveillance établi au sein de la société civile et coordonné par la CIMT. Les capacités de recherche du programme de contrôle des mines comprennent plus de 70 chercheurs répartis dans le monde entier. Le financement accordé par le MAECI a contribué à la préparation du premier *Rapport sur le contrôle des mines terrestres*, lequel a été rendu public à l'occasion de la première réunion des États parties qui s'est tenue à Maputo, au Mozambique, en mai 1999.

Réduire les stocks

L'enlèvement d'une seule mine enfouie dans le sol peut coûter jusqu'à 1 000 dollars américains et il peut se révéler mortel. En revanche, le coût de la destruction d'une mine stockée peut ne pas dépasser 3 dollars américains et cette opération est à la fois plus rapide et plus sûre. Toutefois, tous les États n'ont pas la capacité technique et financière de détruire leurs stocks de mines avec efficacité et dans de

bonnes conditions de sécurité. La difficulté que présente la destruction de ces stocks peut empêcher des pays de signer et de ratifier la Convention d'Ottawa, car celle-ci prévoit la destruction complète des stocks dans un délai de quatre ans. Le Programme de destruction des stocks, que gèrent conjointement le MAECI et le MDN, facilite l'adhésion à la Convention en mettant à la disposition des États l'assistance financière et technique voulue pour qu'ils puissent détruire leurs stocks.

Pendant l'exercice 1998-1999, un montant de 172 000 dollars a été affecté au Programme de destruction des stocks. La signature d'un protocole d'entente entre le Canada et l'Ukraine a représenté cette année une percée diplomatique de première importance. Cela a eu pour résultat direct la signature de la Convention par l'Ukraine, tout juste avant son entrée en vigueur le 1^{er} mars. L'Ukraine traverse une grave crise économique et a hérité du fardeau du stock de mines datant de l'époque soviétique, soit 10 millions de mines dont certaines comptent parmi les plus toxiques du monde. Il s'ensuit que l'assistance internationale présente une importance primordiale pour que l'Ukraine puisse respecter ses engagements aux termes du traité. En vertu du protocole d'entente, le Canada s'est engagé à dispenser une assistance technique et financière en vue de la destruction des stocks. En coopération avec un consortium international de donateurs, le Canada aidera l'Ukraine à acheter un incinérateur afin d'éliminer ses stocks.

L'ancien ministre du Commerce international, Sergio Marchi, et le ministre ukrainien des affaires étrangères, Boris Tarasiouk, à la signature d'une série d'accords entre les deux pays, dont un protocole d'entente sur la destruction des stocks.

